

## PALESTINE : NI ÉTAT, NI DROITS ?

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Palestine

*Du 12 au 17 septembre 2018*

Une délégation du groupe d'amitié France-Palestine s'est rendue dans les Territoires palestiniens occupés du 12 au 17 septembre 2018. Elle était composée de M. Gilbert Roger, président, et de Mme Christine Prunaud et M. Loïc Hervé, secrétaires du groupe.

Au cours de visites à Bethléem, Hébron, Jérusalem et Ramallah, la délégation a pu faire le point sur la situation politique et économique des Territoires palestiniens, après les décisions américaines lourdes de conséquences d'arrêt du financement de l'UNRWA (l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et de reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël.

Elle a ainsi rencontré des responsables politiques, des acteurs économiques, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'agences des Nations Unies, ainsi que des journalistes français vivant en Israël. Elle s'est également entretenue avec des responsables de structures éducatives, sociales et culturelles au sein de camps de réfugiés.



*Rencontre avec M. Riyad Malki, ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne*

Ces entretiens ont été l'occasion d'échanges fructueux avec M. Riyad Malki, ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Mustafa Barghouti, Secrétaire Général de l'Initiative nationale palestinienne ainsi que M. Anouar Abou Eiseh, président de l'association d'échanges culturels Hébron-France et ancien ministre de la Culture.

La délégation sénatoriale s'est plus particulièrement intéressée à la question des droits de l'Homme et à la situation humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés, rencontrant des représentants d'ONG et visitant les camps de réfugiés de Jalazon (banlieue de Ramallah) et Aïda (banlieue de Bethléem).

En outre, et malgré des demandes formulées très en amont de la mission, et par la suite renouvelées, la délégation sénatoriale n'a pas été autorisée par Israël à se rendre à Gaza.

Lors de visites de terrain, à Silwan (Jérusalem Est) et Khan al Ahmar, la délégation a pu mesurer la dureté de l'occupation et l'ampleur de la colonisation (I), qui compromettent désormais quasi définitivement la construction d'une solution de paix à deux États (II), engageant *de facto* Israël dans la voie d'un seul Etat qui administrerait militairement des cantons palestiniens dont les habitants n'auraient pas les mêmes droits que les citoyens israéliens (III).

### I. Une occupation dure, une colonisation galopante

Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la précédente mission du groupe d'amitié, la situation en matière d'occupation, de colonisation et de démolitions s'est considérablement dégradée en Palestine.

Si depuis la guerre des Six Jours ce sont plus de 250 colonies israéliennes qui se sont implantées en Territoires Palestiniens occupés, les statistiques récentes montrent une massification de ce phénomène et une accélération.

On évalue aujourd'hui le nombre de colons à environ 650 000 dont plus de 200 000 à Jérusalem-Est. En Cisjordanie les colons représentent plus de 20 % de la population. En outre, le taux de croissance de la population des colons est 2,5 fois plus élevé que le taux de croissance de la population israélienne, ce qui, par conséquent, fait aujourd'hui un Israélien sur douze est un colon.

Les années 2017 et 2018, en particulier, ont connu une augmentation rapide et significative des constructions de logements dans les colonies et Israël a depuis lors créé quatre nouvelles colonies (une au Sud de Naplouse et trois dans la vallée du Jourdain) et en planifie une nouvelle à Hébron.

Outre ce rythme de construction très intense, qui méconnaît les appels internationaux au gel de la colonisation ou les rappels des Nations-Unies quant à son illégalité au regard notamment de la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de guerre, Israël renforce son contrôle des Territoires palestiniens occupés par de nombreux dispositifs juridiques et techniques.

Lors d'une visite de terrain avec l'ONG Ir Amim, la délégation a pu prendre la mesure de la transformation du quartier de Silwan (Jérusalem Est). Les maisons y sont rachetées par des colons, les démolitions de propriétés y sont légion et une politique active de fouilles archéologiques à visée touristique-religieuse y a permis l'édification de la « cité de David », sorte de centre de conférence à destination des touristes qui écrit une histoire de la ville en mettant l'emphase sur son passé juif, excluant de fait la réalité de ce quartier arabe.

Les démolitions sont nombreuses en Palestine et constituent un moyen de contrôle de l'espace pour Israël. En 2017 en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les autorités israéliennes ont procédé à un grand nombre de démolitions de biens appartenant à des Palestiniens, dont 423 habitations et bâtiments construits sans permis israélien – celui-ci étant toujours pratiquement impossible à obtenir pour un Palestinien.

Beaucoup de démolitions ont lieu dans des communautés bédouines et pastorales. Si la région de Néguev est très touchée, le village de Khan al Ahmar est emblématique de cette politique. La délégation parlementaire s'est rendue dans cette communauté bédouine dont

la démolition a été autorisée par la Cour suprême, mais reste suspendue à un ordre du gouvernement. Cette localité est stratégique car sa démolition consacrerait, à l'Est de Jérusalem, la coupure définitive en deux parties distinctes de la Cisjordanie, sapant par là-même la viabilité de la solution des deux Etats. Ces démolitions d'infrastructures et d'habitations sont là aussi contraires au droit international humanitaire en ce qu'elles entraînent des évacuations et des transferts forcés de populations.



*Visite par la délégation du camp de bédouins de Khan al Ahmar, menacé de démolition par Israël*

Enfin, une des caractéristiques essentielles de l'occupation réside dans les multiples restrictions à la liberté de circulation de la population palestinienne. Si le mur de séparation en est un exemple visible, partout en Palestine les outils de contrôle des mouvements des Palestiniens sont nombreux.

En Cisjordanie, Israël maintient tout un ensemble de postes de contrôle militaires, de routes de contournement, de zones militaires et de zones de tir, qui limitent l'accès et la circulation des Palestiniens. La ville d'Hébron, où les sénateurs se sont rendus, est ainsi soumise à un accroissement important de ces mesures restrictives depuis 2015, lesquelles asphyxient l'économie locale et entravent la vie quotidienne des habitants.

A Gaza, ces restrictions sont totales. Le blocus aérien, terrestre et maritime imposé par Israël depuis l'été 2007 entrave la liberté de circulation des personnes et des biens entrant dans le territoire et en sortant. A ce titre la délégation parlementaire s'est vu interdire l'entrée dans la Bande de Gaza. Associé à la fermeture quasi totale par l'Égypte du point de passage de Rafah et aux mesures punitives imposées par les autorités de Cisjordanie, ce blocus provoque une crise humanitaire marquée par des coupures de courant, un manque d'eau potable, une pénurie de médicaments et des conditions sanitaires extrêmement précaires dans un contexte de

reconstruction inachevée depuis le dernier conflit de l'été 2014.

## ***II. Une autorité palestinienne isolée et soumise à forte pression***

Relégué sur la scène diplomatique par des conflits de haute intensité dans la région, le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui marqué par un grand isolement de l'Autorité palestinienne. Si celle-ci a obtenu une reconnaissance internationale partielle à la suite de son accession au statut d'Etat non membre des Nations Unies et à sa ratification de conventions internationales, sa situation intérieure et diplomatique est particulièrement précaire.

La division inter-palestinienne qui dure depuis onze années et la prise de pouvoir du Hamas sur la Bande de Gaza, ne trouvent à ce jour pas d'issue. Les élections en Cisjordanie sont sans cesse repoussées, et l'Autorité palestinienne se retrouve à la fois isolée, et mise sous pression.

Alors que les Etats-Unis avaient annoncé un plan de paix global, unilatéral, proposé dans les mois suivant l'élection du Président Donald Trump, son report répété contraste avec les transformations importantes des positions de la diplomatie américaine, et de plusieurs autres pays, à l'égard du conflit.

Les Palestiniens ont d'une part subi la reconnaissance américaine de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël et le transfert dans cette ville de l'ambassade américaine le 14 mai 2018. Cette prise de position américaine depuis lors suivie ou en passe d'être suivie par quelques autres Etats, fragilise les paramètres de la paix israélo-palestinienne reposant sur une solution à deux Etats avec Jérusalem comme capitale partagée, une fois encore rappelés lors de la Conférence de Paris le 15 janvier 2017.

Outre cette entaille aux paramètres de paix internationalement admis, les Etats-Unis ont également choisi de cesser leur financement des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Privée de 350 millions de dollars américains (30 % du budget de l'agence), l'organisation, malgré des engagements d'autres pays de rehausser leur niveau de contribution, se trouve dans une situation financière critique. Les camps de Jalazon et d'Aïda, visités par la délégation, fournissent, comme ailleurs en Palestine et dans les pays de la région où opère l'UNRWA, des services essentiels à la population palestinienne, dont une partie est réfugiée sur son propre territoire.

Il existe en effet un total de 58 camps de réfugiés reconnus par l'agence onusienne, dont 19 en Cisjordanie. Ainsi, les écoles de l'UNRWA (54 % de son budget va à l'éducation) qui accueillent plus de 520 000 enfants se trouvent aujourd'hui menacées de fermeture. L'agence est également un des premiers employeurs, notamment à Gaza, et fournit aussi des soins et une aide sociale, laissant peser une menace sur le tissu économique et social palestinien dès les mois à venir. Dès le mois de juillet 2018, l'agence a été contrainte de licencier 250 collaborateurs répartis entre Gaza et la Cisjordanie. Les responsables du lycée de camp de Jalazon ont fait part de leur vive inquiétude aux sénateurs quant au risque de fermetures massives d'établissements scolaires dans les mois à venir.



*Séance de travail avec une délégation de responsables d'ONG des droits de l'Homme.*

Face à ces décisions américaines, qui ont conduit l'Autorité palestinienne à rompre ses relations avec Washington, M. Riyad Malki, ministre des Affaires étrangères de l'Autorité a renouvelé devant la délégation sénatoriale son souhait que l'Union européenne, et singulièrement la France, s'implique davantage dans la recherche d'une solution de paix entre Israël et la Palestine, solution consacrant les deux Etats et donc le droit des Palestiniens à leur autodétermination.

Malgré cet appel, l'isolement palestinien apparaît aujourd'hui très important. L'Union européenne à laquelle l'Autorité palestinienne fait appel, considérant les États-Unis comme un partenaire biaisé en faveur d'Israël, n'apparaît pas en mesure d'apporter une réponse unifiée au conflit. En effet, certains Etats, comme la Pologne ou la République tchèque notamment, semblent s'éloigner du consensus international consacré par les décisions du Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Cette division européenne sur le conflit israélo-

palestinien était déjà apparu fortement à une délégation du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat lors d'un déplacement à Bruxelles, auprès notamment des directions de la Commission européenne en charge du dossier palestinien, au mois de mars 2018. L'annonce en novembre 2018 par la République Tchèque de son souhait de transférer son Ambassade à Jérusalem à l'instar des Etats-Unis en est une illustration.

### III. Vers l'abandon d'un Etat palestinien ?

L'ensemble des interlocuteurs de la délégation, ont, après les avertissements et craintes formulés en 2014 lors de la précédente mission du groupe d'amitié, indiqué aux sénateurs que la solution des deux Etats, pourtant martelée par la communauté internationale comme étant un objectif, n'avait plus aujourd'hui de possibilité d'advenir.

Dans ce contexte, la colonisation incessante, et l'adoption par Israël le 19 juillet 2018 de la loi « Israël, Etat nation du peuple juif », sont de nature à inquiéter. En effet, en l'absence de possibilité de bâtir un Etat de Palestine et de réaliser l'aspiration à la souveraineté et à l'autodétermination du peuple palestinien, la seule solution réside aujourd'hui dans un Etat binational où les citoyens seraient égaux en droits, qu'ils soient juifs, musulmans ou chrétiens, israéliens ou palestiniens.

Or il apparaît qu'avec cette loi notamment, et avec le maintien de l'occupation militaire des Territoires palestiniens, il n'existe aucune perspective d'égalité des droits. En effet, le texte adopté par la Knesset prévoit que l'hébreu devient l'unique langue officielle d'Israël, tandis que l'arabe bénéficie d'un « statut spécial ».

Elle consacre un droit à l'autodétermination pour les seuls juifs, et le texte décrète également que « *l'Etat considère que le développement des implantations juives relève de l'intérêt national et que l'Etat prendra les mesures pour encourager, faire avancer et servir cet intérêt* ».

Dans ce contexte et en l'absence de perspective sur le contenu d'un hypothétique plan de paix américain, Israël s'achemine vers la consécration d'une occupation de fait, occupation certes vieille aujourd'hui d'un demi-siècle, mais sans perspective désormais envisageable d'un Etat palestinien viable à ses côtés. Le mitage du territoire palestinien par la colonisation, son réseau de routes réservées aux Israéliens et ses multiples zones restrictives en Cisjordanie, font apparaître la Cisjordanie comme une multitude de cantons militairement administrés tandis que Gaza demeure un territoire absolument isolé.

En consacrant cette situation de fait, Israël prend le risque de refuser l'égalité des droits, en limitant ceux des 20 % d'arabes qui composent sa population, et ceux des Palestiniens pour qu'ils puissent un jour être autre chose qu'une population administrée militairement. Ce risque d'« apartheid » soulevé par de nombreux interlocuteurs de la délégation, ne semble pouvoir être contrecarré que par une action diplomatique forte. Les Etats-Unis s'étant disqualifiés dans leur action diplomatique aux yeux des Palestiniens en raison de décisions trop favorables à Israël, l'Europe – et singulièrement la France – pourrait avoir un rôle moteur à jouer.

La France, membre du Quartet, soutenue par plusieurs autres Etats, pourrait, et ce fut le souhait formulé par la délégation sénatoriale, reprendre l'initiative afin de sauvegarder les paramètres internationalement reconnus pour une résolution juste et durable du conflit israélo-palestinien.

#### Composition de la délégation



**M. Gilbert ROGER**

Président du groupe d'amitié  
Sénateur de la Seine-Saint-Denis  
(SOCR)



**M. Loïc HERVÉ**

Secrétaire du groupe d'amitié  
Sénateur de la Haute-Savoie  
(UC)



**Mme Christine PRUNAUD**

Secrétaire du groupe d'amitié  
Sénatrice des Côtes-d'Armor  
(CRCE)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_632.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_632.html)